

## **Révision 2007 de la NACE et de la NAF**

Le processus de révision des nomenclatures d'activités et de produits entre, au cours de ce premier semestre 2004, dans une nouvelle phase : les principes et les niveaux supérieurs des futures nomenclatures d'activité internationale (CITI), européenne (NACE) et nationale (NAF), à savoir ceux des sections et des divisions, sont maintenant pratiquement déterminés. Les travaux de révision vont donc désormais concerner les niveaux détaillés (niveaux groupes et classes) et les notes explicatives, avec une perspective de finalisation de la CITI et, probablement, de la NACE au printemps 2005.

La réunion (6 février 2004) de la Commission nationale des nomenclatures d'activité et de produits a été le point de départ de ces travaux de révision pour les services statistiques ministériels. En effet, l'Insee, qui est chargé d'élaborer la position française, leur a demandé de coordonner les réflexions sur la partie de la nomenclature relative aux activités industrielles qui les concerne.

Les travaux des SSM s'inscrivent dans le prolongement des orientations considérées comme pratiquement acquises au niveau international pour la CITI (voir compte rendu de la réunion du 6 février)<sup>1</sup>

La démarche retenue par le SESSI est d'établir un dossier par division de la future NACE, permettant d'abord de consulter largement les autres administrations et les organisations professionnelles à partir des propositions élaborées à l'origine par les seuls statisticiens, puis de transmettre à l'INSEE des propositions suffisamment bien étayées pour qu'elles puissent être défendues auprès d'EUROSTAT ou de l'ONU.

Dans ces conditions, l'élaboration de ces dossiers est faite en tenant compte des objectifs suivants :

- La priorité est donnée à la nomenclature européenne (conformément à la recommandation de la CNAP), ce qui signifie que le but est, dans un premier temps, de disposer d'une NACE 2007 directement utilisable, c'est à dire répondant au besoin national (pas de NAF).

- L'articulation avec les niveaux les plus détaillés de la CITI – groupes et classes - reste une hypothèse forte de travail (l'emboîtement NACE / CITI étant à maintenir comme actuellement).

- Pour améliorer les comparaisons internationales, une meilleure convergence entre la NACE et le système de classification des Nord-américains (NAICS) est par ailleurs recherché, la CITI étant le trait d'union entre ces deux nomenclatures.

- L'importance économique des différentes classes de la NAF actuelle est prise en compte : examen systématique des classes de faible chiffre d'affaires (regroupement) et de très fort chiffre d'affaires (affinement)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Note INSEE N° 8/D230 du 23 mars 2004 : Compte rendu de la réunion de la CNAP (Commission nationale des nomenclatures d'activité et de produits) du vendredi 6 février 2004

- Les classes fourre-tout, par nature hétérogènes, sont examinées de près, leur importance étant à réduire autant que possible<sup>3</sup>.

- Une grande attention est portée aux activités en fort développement, innovantes ou employant des technologies de pointe.

- Il s'agit également de préserver la correspondance stricte entre activités et produits (NACE <-> CPA) et également de préserver autant que possible la correspondance avec la nomenclature douanière (CPA <-> SH/NC).

La démarche, dans un premier temps, est interne (*de mars à juin 2004*) : il s'agit de constituer avec les responsables sectoriels de la gestion des enquêtes un premier dossier par division de la NACE (une vingtaine).

Ensuite ces dossiers sont envoyés pour avis (*de mai à septembre 2004*) aux administrations (autres services de la DiGITIP, INSEE, DECAS, DOUANES) ainsi qu'aux organisations professionnelles concernées (agrées ou non). Les remarques sont attendues dans un délai de trois semaines puis, si nécessaire, une réunion technique est organisée pour débattre d'un dossier en particulier. Dans les autres cas, une réunion de validation des propositions de prise de position française terminera la démarche, en particulier pour tous les dossiers ne présentant pas de difficultés majeures.

Ces propositions seront transmises à l'INSEE entre juillet et octobre 2004, cette dernière échéance étant importante pour les propositions concernant la CITI (date limite).

Octobre 2004 est également la date où, dans le prolongement des travaux sur les nomenclatures d'activités, commenceront les travaux sur les nomenclatures de produits (CPC, CPA...)

---

<sup>2</sup> Pour l'industrie manufacturière hors IAA, répartition par chiffres d'affaire relativement continue des classes NAF de 15 millions à 86 milliards (x 6000) !.

<sup>3</sup> la principale activité dans le Textile est actuellement l'activité des "industries textiles non comprises ailleurs" (2,1 milliards de CA).